

CLDR – 12 novembre 2015

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : 38 membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Noëlle Vliegen, Anne Klein, Stany Noël

Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme

Pour la commune : Stéphanie Hoheiser, agente administrative en charge de l'ODR

Ordre du jour

1. Approbation du c-r de la dernière CLDR et des c-r des GT
2. Etat d'avancement de l'Opération
3. Présentation de la proposition de priorisation et éléments explicatifs
4. Priorisation des projets
5. Composition actuelle de la CLDR
6. Divers

Après avoir salué les personnes présentes, A. Klein demande l'ajout d'un point supplémentaire, portant sur un complément au Règlement d'Ordre Intérieur, proposé par Mme Piret. Il s'agit du point 2 du ROI : « ... la commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif du Conseil communal, maître d'œuvre de l'opération. Elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime, au besoin, d'initiative (à ajouter) : **sauf en ce qui concerne les décisions prises par le Collège ou le Conseil.**

Cette proposition vise à éviter que ne se reproduise le débat (entre élus de la majorité et de la minorité), tel qu'il a eu lieu lors de la réunion du dernier GT portant sur le montant du budget participatif ; c'est au conseil communal que ce débat devrait avoir lieu. Plusieurs membres estiment que ce débat a en effet trop monopolisé la réunion et qu'il aurait fallu mieux le cadrer, voire y mettre fin plus tôt ; cependant, ils craignent que la proposition de modification du ROI ne les empêche d'interpeler les élus sur des décisions prises (en lien avec l'opération de développement rural). Par vote à main levée, la proposition de modification du ROI est soutenue par 8 personnes et donc rejetée.

1. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion et les comptes rendus des Groupes des de Travail sont approuvés sans remarques.

2. Etat d'avancement de l'Opération

Les différentes étapes de l'élaboration du Programme communal de développement rural sont rappelées :

- diagnostic et stratégie, validés par la CLDR en (CLDR déc. 2014)
- présentation des intitulés de fiches-projets, avec pré-priorisation (CLDR avril 2015)
- affinage des projets, au travers de 5 GTs (de mai à septembre 2015)
- réflexion sur la mise en place d'un budget participatif + information sur « aménagements conviviaux » (GT octobre 2015)

Les éléments permettant de prioriser les projets sont réunis.

3. Priorisation des projets

La liste reprenant ces 62 projets est remise aux membres. A. Klein explique que le PCDR doit « classer » les projets en 3 catégories : lot 1 (à réaliser dans les 2 ans, donc nécessairement en nombre limité); lot 2 (dans les 3 à 6 ans) et lot 3 (7 à 10 ans). A ces lots s'ajoute le lot 0, reprenant les projets déjà mis en œuvre pendant l'élaboration du PCDR : une brève présentation de chacun d'entre eux est faite, en expliquant notamment **comment les zones identifiées en matière de sécurité seraient triées en vue de leur traitement** (fiche 39 a). A ce sujet, une visite d'experts aura lieu dans les semaines à venir ; au préalable, une fiche reprenant tous les éléments recueillis lors des consultations par village sera remise aux membres en vue d'être complétée/finalisée. Concernant la problématique spécifique de Roche à frêne, par lesquels transitent des poids lourds guidés par leur GPS sensés les amener rue des roches (Isoméтал) ou à Laroche, une solution est en vue. Les habitants du village font toutefois remarquer qu'ils ne sont pas tenus au courant des avancées. La communication sur celles-ci est à prévoir et organiser tant pour Roche à Frêne que pour les autres villages par la suite.

De même, concernant le **budget participatif** (fiche 9 et 5), suite au GT sur le sujet, le montant disponible a été fixé (15.000 €) et il a été décidé de mettre en place un jury composé d'1 habitant par village (qui ne pourra pas voter pour le projet de sa localité), non élu, membre de la CLDR : l'appel est lancé et la liste est dressée (voir annexe 2). Peu importe que tous les villages ne soient pas représentés puisqu'il est impossible de voter pour son propre projet. Ne pas être représentés dans le jury n'empêchera pas ces villages de soumettre leur projet. Lors de cette réunion de GT, il a également été décidé que ce seraient les projets du PCDR qui pourraient postuler dans un premier temps. Par la suite, il sera question d'ouvrir le budget à d'autres projets (immatériels, hors PCDR, ...). C'est au jury qu'il reviendra de mettre en place le processus (conditions, critères d'attribution, suivi, ...).

En ce qui concerne les lots 1, 2 et 3, la hiérarchisation doit refléter la manière dont la stratégie de développement va se concrétiser. Elle n'est cependant pas figée : chaque année, en fonction d'éléments neufs, elle peut être revue par la CLDR.

Parmi les projets, certains sont de type matériel et représentent en général des investissements importants ; leur mise en œuvre est souvent lourde. D'autres, de type immatériels, dépendent souvent de l'engagement de membres en vue de leur activation.

La proposition de priorisation des projets repose sur :

- la pré-priorisation de la CLDR
- les priorités du Collège
- les données objectives (avancement du projet : il doit être suffisamment précis, pour être immédiatement mis en œuvre) En outre, cette proposition tient compte du fait que le nombre de projets en lot 1 ne doit pas dépasser ce qu'il est raisonnable/faisable de réaliser en 2 ans (soit de 3 à 5 projets matériels et de 5 à 7 projets immatériels) ainsi que d'un équilibre entre projets matériels (PM) et immatériels (PI) dans chaque lot.

Lot 1 :

4 projets de type matériel (infrastructures), pouvant bénéficier de subvention en Développement rural, sont proposés :

Fiche 11 a : création de logements intergénérationnels (= priorité 2 de la CLDR et 1 du Collège) ; M. Hubin précise que le terrain communal situé derrière la maison communale, côté sud, s'y prêterait parfaitement.

Fiche 38 : réalisation de voies lentes/traversée de la commune par un préRavel (= priorité 1 de la CLDR et 10 du Collège) : le tracé de l'ancien vicinal est largement privatisé ; des sentiers de promenades touristiques (fiche 47) peuvent parfois convenir. **Proposition de créer un Groupe de travail pour examiner le tout par le**

détail et apprécier l'importance des travaux à réaliser (un préRavel = 150 €/m, soit 150.000 €/km), en invitant des représentants du SI Manhay le **7 décembre à 19 h 30 (lieu à préciser)**. Ce GT examinera aussi les voies de communication utiles et judicieuses à développer à l'intérieur même des villages.

Fiche 43 Aménagement du centre de Manhay (priorité 1 de la CLDR et 2 du Collège) : pour le Collège, il s'agit d'une opportunité de compléter l'aménagement du carrefour par des trottoirs, plantations, espaces conviviaux en bordure de voirie subventionnés par le Développement Rural, le MET n'intervenant que sur la bande roulante-. Cet aménagement est prévu à l'agenda du MET, il s'agit donc d'en profiter pour organiser les travaux concomitamment (voiries et abords). Il est également question d'y inclure le projet de réseau de chaleur.

Fiche 4 Aménagement de la salle de l'Entente à Manhay en maison rurale (priorité 5 du Collège et 30 de la CLDR) : le Collège rappelle que c'est un projet du 1^{er} PCDR, qui n'a pas été finalisé : il n'y a pas de cuisine, ni de toilettes dignes de ce nom, l'espace n'est pas modulable (unique grande salle) de sorte que l'infrastructure est sous utilisée ; il est logique de terminer l'aménagement. Pour certains membres, 3 projets sur Manhay, ça fait beaucoup, d'autant que la localité ne compte aucun représentant au sein de la CLDR. Pour d'autres, il est judicieux de finaliser les projets « en souffrance » sur Manhay, centre névralgique de la commune.

A ces projets s'ajoutent les projets immatériels, qui ne font pas l'objet de débat.

Lot 2 :

Projet 40 : création d'un atelier rural : ce projet n'a pas obtenu un classement élevé de la part de la CLDR. Cependant, l'intervention de S. Wilkin, chef de projets Idélux, lors du GT économie, pour signaler le besoin de ce type d'infrastructures pour les petits entrepreneurs qui démarrent et pour lesquels les halls relais d'Idelux (trop volumineux) ne conviennent pas, a suscité cette proposition de reclassement en priorité 2 plutôt qu'en priorité 3.

Projet 5 b : amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux

Commentaire : à mettre en lien avec l'axe thématique GAL de l'Ourthe « Territoire à énergie positive ». A ce sujet, il est proposé qu'une information sur le nouveau Plan de Développement Stratégique du GAL soit faite à la CLDR, en vue d'une synergie avec le PCDR.

Projets 5 c,d,h,g,h : ces projets sont très divers, tant par leur coût que par le degré de finalisation de la fiche. Les représentants de Vaux Chavanne plaident pour leur projet (5 h) de hall de stockage et de musée de la vie rurale. La fête des vieux métiers en 2014 a eu beaucoup de succès et la mobilisation est forte. Or, le matériel se dégrade, l'idéal serait la construction d'un vaste hall (en pierres et bois) de min. 500 m², pour lequel un endroit approprié (derrière la salle) a été identifié.

Après débat, la CLDR propose à une large majorité de faire remonter ce projet en lot 1, sans pour autant rétrograder le projet de salle de l'Entente, considérant par ailleurs que le projet de voie lente sera plus réduit et donc moins coûteux.

Projets immatériels : Le projet de réalisation d'un master-plan du village de Manhay devrait aller de pair avec le projet d'élaboration d'un schéma de structure communal (et donc être également en lot 1).

Lot 3 :

Pas de commentaires et/ou débats.

4. Point sur la composition CLDR

- Démission de Mme Sylvana Sandri
- Modification du ¼ communal :
 - remplaçant de J. Pottier : M. Generet
 - Nouveau représentant de la minorité » : Sylviane Demoitié
 - Nouveau représentant de la majorité : Pascal Daulne
- Proposition de Modification du ROI

Art 33. *Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune et la FRW pour des articles, présentations, annonces,... découlant de l'opération de développement rural.*

Art 34. *Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant.*

5. Divers

Evaluations

Satisfait : 14 personnes / Mitigé : 17 personnes / Non satisfait : 0 personne

❖ Commentaires :

- Soirée trop longue
- Difficile de trouver une bonne méthode pour que la priorisation soit cohérente : beaucoup de paramètres à maîtriser
- Certains ont (encore) beaucoup de peine à dépasser l'esprit de clocher et à garder en vue l'intérêt commun
- Le Collège veut trop faire passer son point de vue à la CLDR
- Chacun a pu prendre la parole et a respecté l'avis des autres

Pour la FRW,
Stany Noël

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.**

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be ou Stany Noël: 080/29 11 21, s.noel@frw.be

Annexe : Liste de présences

Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	P	Mr Stéphane WILKIN	P
Mr Pierre HUBIN	P	Mr Pascal DAULNE	P
Mr Geoffrey HUET	P	Mlle Alexiane DEMOITIE	P
Mr Marc GENERET	E		
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	P	Mme Anne BERNARD	P
Mme Sylvie BURTON	E	Mr Stéphane CAREME	A
Mme Aline CLESSE	P	Mme Marielle CONRAD	P
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	A
Mr Fabian COURARD	A	Mme BERNIER Manon	P
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	P	Mr Christian DELANDE	P
Mr Barthélémy DEMOITIE	P	Mme MUHLEN Nancy	A
Mme Marie-Caroline DETROZ	P	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Maëlle DUFRASNE	A	Mme Anne FAGNANT	P
Mme Josiane FONCK	P	Mme Anne GILLARD	P
Mr Patrick GILLARD	P	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	E
Mme Martine GROGNARD	P	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	P	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	P
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	P	Mr Maxime LESENFANTS	A
Mr Michel LESENFANTS	E	Mr Alain LIBAR	P
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Edith PIRET	P
Mr Joseph PIERRET	P	Mr Marc POTTIER	A
Mme Annette PIROTTE	P	Mr José TASSIGNY	P
Mr Marc QUETIN	P	Mr Fabrice PETIT	A
Mr Laurent REYNDERS	E	Mr Philippe WUIDAR	A
Mr Vincent SEPULT	A	Mme Maggy VAN LERBERGHE	P

Légende :

P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire

Annexe : Liste des candidats pour le jury « budget participatif »

VILLAGES	CANDIDATS
Champs-de-Harre	
Chêne-Al'Pierre	
Deux-Rys	
Dochamps	Jean-Luc Delafontaine
Fays	Annette Pirotte
Freyneux	José Tassigny
Grandmenil	Damien Lecart
Harre	Barthélémy Demoitié

VILLAGES	CANDIDATS
La Fosse	Brigitte Grognard
Lamormenil	
Malempré	Jacques Lesenfants
Manhay	Emmanuel Leboutte
Odeigne	Marie-Caroline Detroz
Oster	Monique Libotte
Roche-à-Frêne	Josiane Laval
Vaux-Chavanne	Aline Clesse